



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >  
Agir · Mobiliser · Accélérer

# **BILAN FONDS VERT 2024 EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE**



# SOMMAIRE

**Bilan quantitatif . . . . . Page 4**

**Bilan qualitatif . . . . . Page 10**

**Annexe 1 – montant des subventions attribuées par  
communautés de communes . . . . . Page 28**

**Annexe 2 – nombre de dossiers « rénovation des bâtiments »  
subventionnés par communautés de communes. . . . . Page 29**

**Annexe 3 – nombre de dossiers « renaturation » subventionnés  
par communautés de communes. . . . . Page 30**

**Annexe 4 – nombre de dossiers « recyclage foncier »  
subventionnés par communautés de communes. . . . . Page 31**

# Le Fonds Vert, accélérateur des transitions

En 2024, le Fonds vert pour sa deuxième année de déploiement, a permis d'apporter une réponse pragmatique aux défis cruciaux de la transition écologique et énergétique auxquels nos territoires sont confrontés. Ce dispositif - que les collectivités et les acteurs locaux se sont appropriés - a permis de mobiliser en région une enveloppe de **59,5 millions d'euros**. Ce sont ainsi **417 projets** qui ont vu le jour, aussi bien en centres urbains qu'en zones rurales. 23 d'entre eux ont par ailleurs bénéficié à des quartiers prioritaires de la ville (QPV) pour un montant total de 8,27M€, soit 14% des ressources accordées toutes mesures confondues.

Derrière ces chiffres, ce sont des améliorations concrètes du quotidien de nos concitoyens : écoles modernisées, logements rénovés, équipements publics énergétiquement plus efficaces, et des espaces naturels mieux protégés. Le recyclage des friches urbaines et industrielles s'est imposé comme une priorité, avec **21 hectares** réhabilités, ouvrant la voie à de nouveaux logements et activités économiques sans nouvelle consommation foncière répondant aux objectifs de sobriété foncière. Les rénovations énergétiques des bâtiments publics ont quant à elles engendré en moyenne **plus de 50 % d'économies d'énergie**.

Ce succès est avant tout le fruit d'une collaboration exemplaire entre l'État, les agences (ADEME, agences de l'eau) et bien sûr les élus et les associations locales.

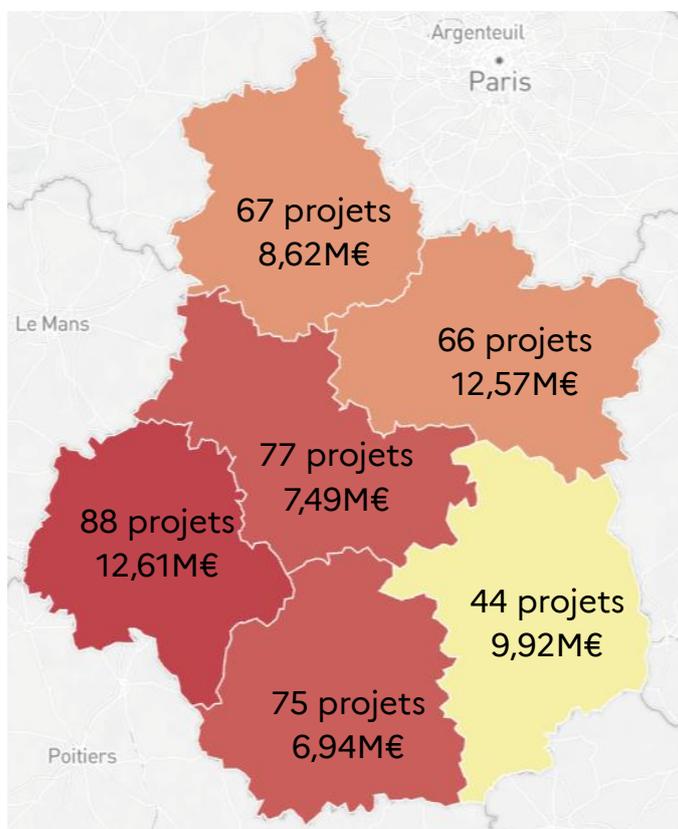
# BILAN FONDS VERT 2024

Le Fonds Vert est un dispositif mis en place en 2023 par le Gouvernement pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets portés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics. Il se décline en 18 mesures réparties en 3 axes d'actions : le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, leur adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. La région Centre-Val de Loire est concernée par 13 mesures sur son territoire.

Ce bilan 2024 s'appuie sur les données mises à disposition par la DGALN via le tableau de bord national, sur les réunions d'animation qui ont eu lieu à un rythme mensuel en 2024 ainsi que sur la diffusion aux services instructeurs de la trame de questions transmise par la DGALN. L'évaluation financière repose sur les comptes rendus de gestion envoyés au contrôleur budgétaire régional, sur les restitutions Chorus de suivi de consommation, ainsi que sur les données renseignées dans DS.

## Bilan quantitatif

La région Centre-Val de Loire a bénéficié en 2024 d'une enveloppe de 59,5 millions d'euros (M€) pour accompagner les collectivités de son territoire au déploiement des projets de transition écologique qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Ce dispositif rencontre un vif succès auprès des collectivités leur permettant de trouver une source de financement supplémentaire et facilement accessible via la plateforme démarches simplifiées.



Répartition géographique des projets accompagnés en 2024 et du montant de subvention Fonds Vert attribué (Inclut les montants communication pour la livraison de panneaux Fonds vert)

**Au total, ce sont ainsi 417 projets qui ont été accompagnés par le Fonds Vert.**

Avec un effet levier d'environ 1 pour 6, le Fonds Vert a également été un levier économique important pour notre région, le coût total des projets atteignant 356 millions d'euros. Ces projets sont répartis sur l'ensemble de la région et les six départements qui la composent, en fonction des spécificités de chaque territoire.

En 2024, 13 mesures du Fonds vert ont concerné la région Centre – Val de Loire, réparties en trois axes d'actions auxquels s'ajoute une mesure transversale d'appui en ingénierie, ainsi que des actions de communication.

Mesures	Nombre de projets subventionnés	Montant total de subventions attribuées
<b>Axe 1- Renforcer la Performance Environnementale</b>		
Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	64	12,31 M€
Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	78	16,93 M€
Renforcement tri à la source/valorisation biodéchets	14	2,21 M€
Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	74	2,58 M€
<b>Axe 2 - Adapter les territoires au changement climatique</b>		
Prévention des inondations	6	264 k€
Prévention des risques d'incendies de forêt	19	824 k€
Renaturation des villes	64	5,45 M€
<b>Axe 3 - Améliorer le cadre de vie</b>		
Déploiement ZFE	7	984 k€
Recyclage des friches	25	9,06 M€
AOM rurales	14	2,06 M€
Actions d'encouragement au covoiturage	16	855 k€
Territoires d'industrie (non fongible)	18	3,89 M€
<b>Mesures transversales</b>		
Appui à l'ingénierie de la transition écologique	18	696 k€
Communication dont crédits COP régionale		196 k€

### Un dispositif avec 4 mesures phares en 2024

Répartition des dossiers en nombre et pourcentage :

Mesures	Nombre de dossier	%
Rénovation bâtiments publics	142	34,05%
Eclairage public	74	17,75%
Renaturation	64	15,35%
Recyclage foncier	25	6,00%
Prévention des incendies de forêt	19	4,56%
Territoires d'Industrie	18	4,32%
Ingénierie	18	4,32%
Covoiturage	16	3,84%
Biodéchets	14	3,36%
AOM	14	3,36%
ZFE	7	1,68%
Inondation	6	1,44%
<b>Total général</b>	<b>417</b>	<b>100,00%</b>

On constate que quatre mesures représentent ainsi 73% des dossiers déposés.

Sur 142 projets rénovation énergétique des bâtiments, **78 concernent des établissements scolaires dont 10 en QPV.**

La mesures renaturation profite à **20 projets grands centre urbains ou intermédiaires.**

En dehors de ces quatre mesures le nombre de dossiers acceptés est inférieur à 20.

## Répartition du nombre de dossiers en euros :

Mesures	Montant subvention attribuée
Rénovation bâtiments publics	29 254 792 €
Recyclage foncier	9 063 336 €
Renaturation	5 456 768 €
Territoires d'Industrie	3 896 446 €
Eclairage public	2 581 841 €
Biodéchets	2 215 098 €
AOM	2 066 914 €
ZFE	984 996 €
Covoiturage	855 427 €
Prévention des incendies de forêt	824 202 €
Ingénierie	696 197 €
Inondation	264 385 €
<b>Total général</b>	<b>58 160 400 €</b>

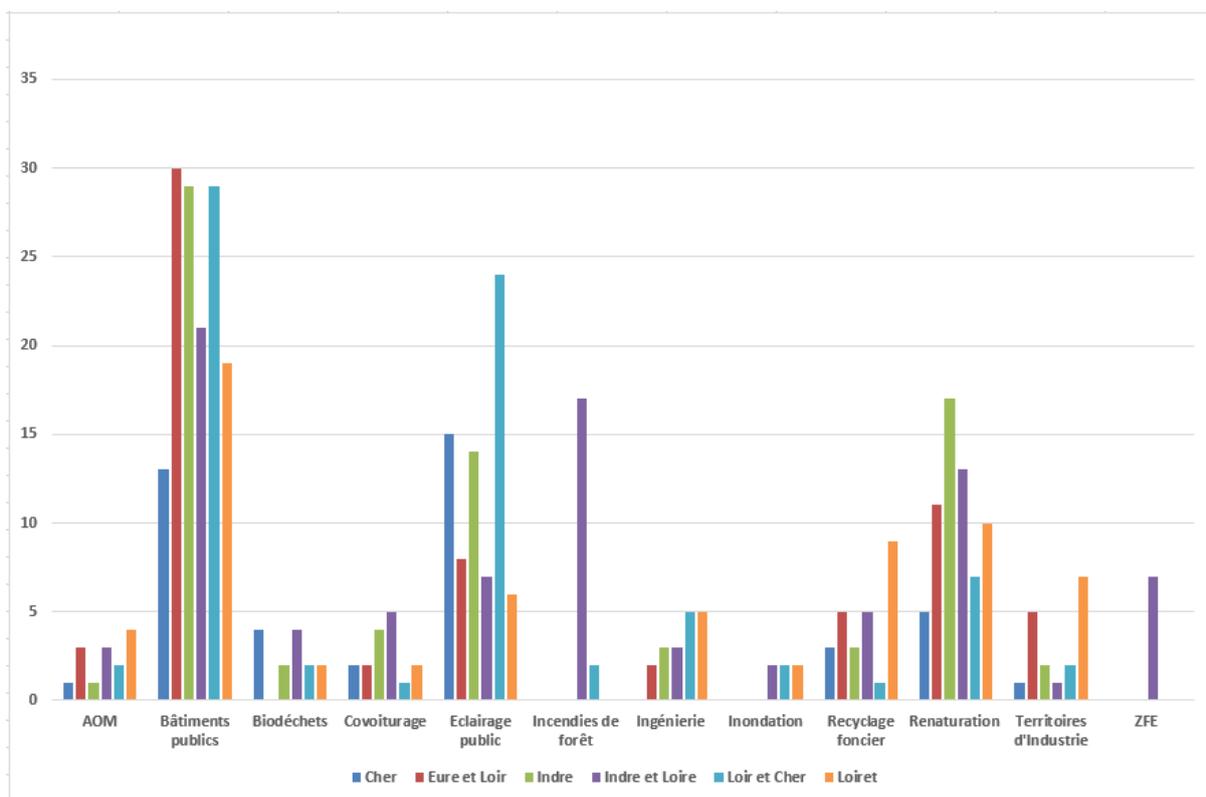
Trois mesures (rénovation des bâtiments publics, recyclage foncier et renaturation) consomment **43,77M€** soit **73% des subventions attribuées**.

La répartition en euros montre que la mesure rénovation des parcs d'éclairage public qui est la deuxième en nombre de dossiers devient la cinquième en montant financier, car ce sont des dossiers de faibles montants qui ont été financés. La subvention la plus importante est de 374 000€ (sur cette mesure 6 dossiers représentent 50% du montant total des subventions attribuées).

A l'inverse sur recyclage foncier, bien que n'ayant que 25 dossiers, la mesure est deuxième en termes de financement avec des montants attribués plus importants.

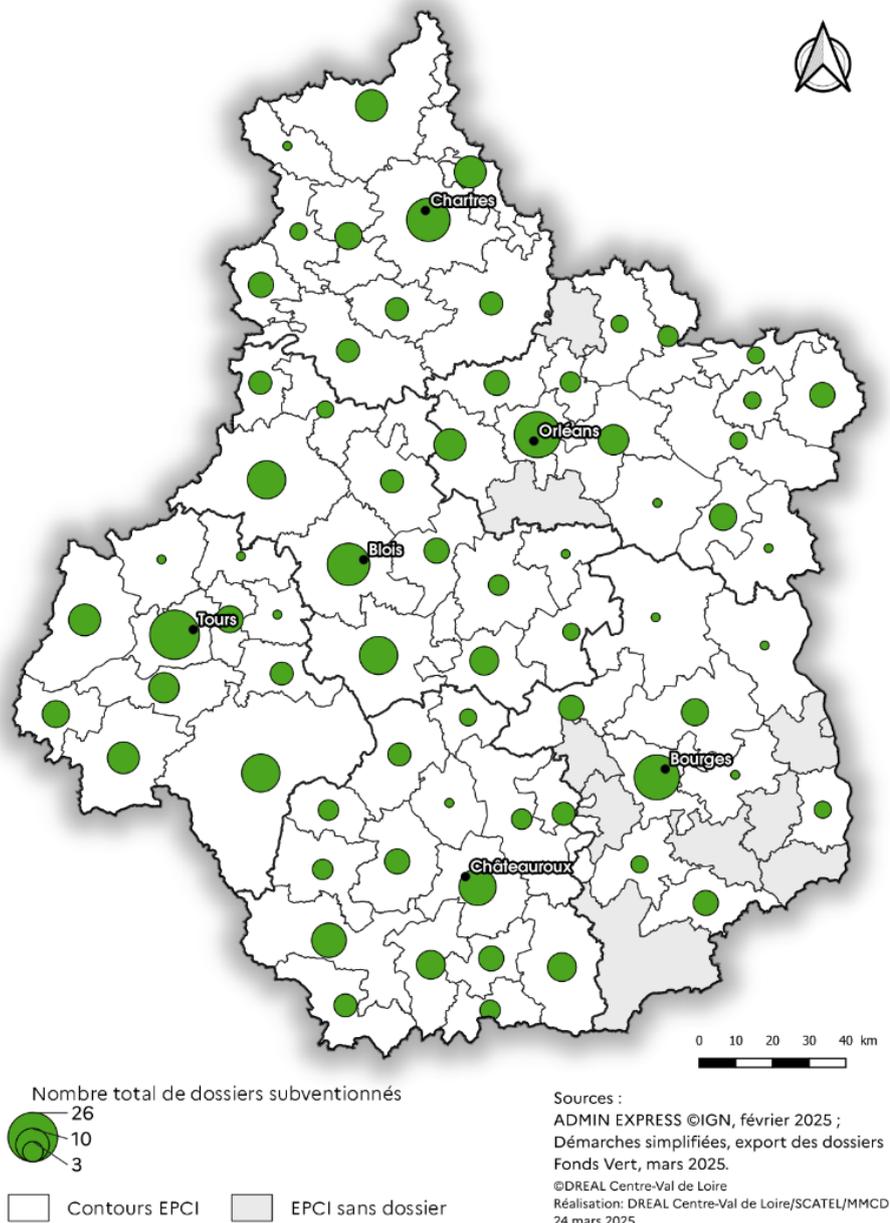
C'est sur la mesure rénovation des bâtiments que la subvention la plus importante a été attribuée à hauteur de 1 655 351€ pour la rénovation du centre d'incendie et de secours à Orléans.

## Répartition par mesures et départements :



Le graphique ci-dessus met en évidence le recours aux différentes mesures dans les départements ; la mesure ZFE ne concerne que le département d'Indre et Loire avec l'agglomération de Tours. La mesure prévention des incendies de forêt n'est utilisée qu'en Indre-et-Loire et Loir-et-Cher aux massifs boisés importants, la mesure inondation ne concerne que l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret.

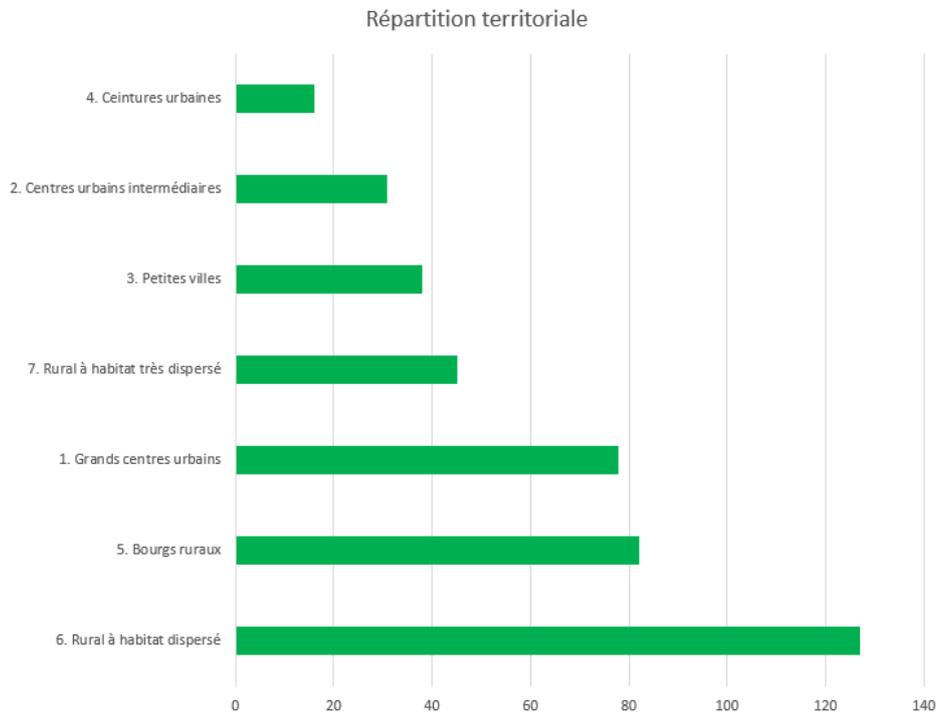
**Nombre de dossiers subventionnés par le Fonds vert  
en Centre-Val de Loire à l'échelle des communautés de communes**



Les projets ont concerné aussi bien les territoires urbains que les territoires ruraux de la région. **Les petites communes ont également pu bénéficier de ce dispositif** qui se veut simple d'accès pour permettre à l'ensemble des territoires d'enclencher cette transition écologique. Ainsi, **136 projets ont été portés par des communes de moins de 1000 habitants**. La carte à gauche montre les EPCI bénéficiaires de subventions Fonds vert, seuls quelques EPCI en gris n'en n'ont pas bénéficié.

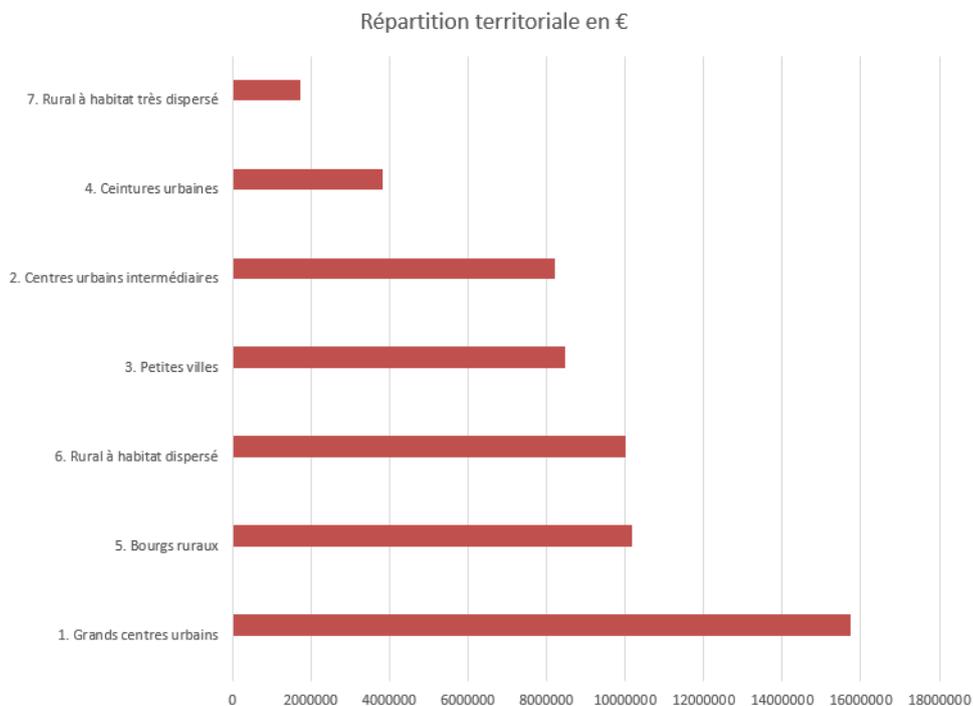
## Les collectivités rurales ont bénéficié des subventions Fonds vert.

### Répartition territoriale en nombre de dossiers :



254 dossiers concernent les bourgs ruraux et l'habitat rural représentant 61% de la répartition des dossiers accordées.

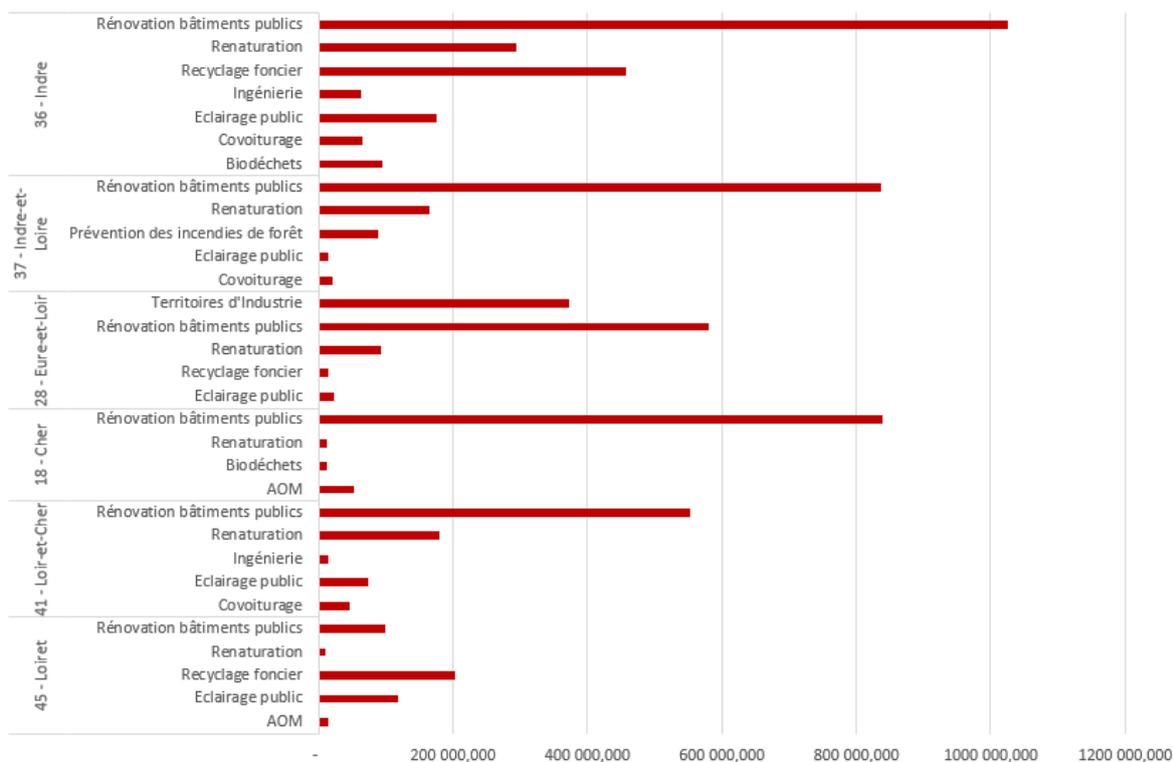
### Répartition territoriale en € :



Les 254 dossiers financés en communes rurales représentent 38% du montant des subventions versées.

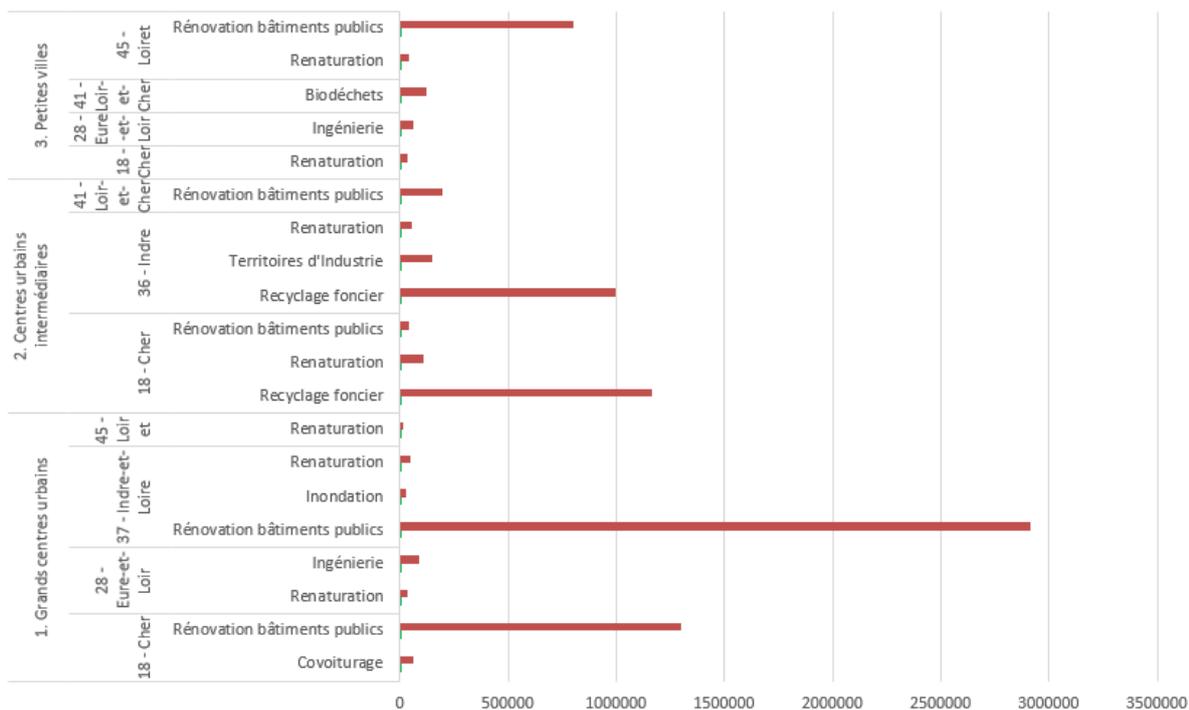
136 communes de moins de 1000 habitants ont bénéficié d'au moins une subvention Fonds vert pour un montant de 6,6M€ (11% du montant total Fonds vert).

Montant de subventions accordées - communes <1000 habitants



23 projets subventionnés ont bénéficié à des QPV pour un montant total de 8,27M€ soit 14% des ressources accordées en 2024 toutes mesures confondues.

Répartition territoriale des projets en QPV par mesures en €



# Bilan Qualitatif

Ce bilan s'appuie sur la diffusion aux services instructeurs Fonds vert (préfecture, DDT, opérateurs, services DREAL) de la trame de questions transmise par la DGALN.

## **Contribution du Fonds vert en matière de transition écologique et leurs effet accélérateur à l'échelle locale**

Le Fonds vert a généré une émulation auprès des porteurs de projets et a permis l'émergence de projets s'inscrivant dans la transition écologique qui ont pu être réorientés le cas échéant sur des dispositifs d'accompagnement complémentaires. Sans cette aide Fonds vert, un certain nombre de projets n'auraient pas pu être réalisés par les collectivités. Il peut également être mentionné que certains projets subventionnés au titre du Fonds vert ont bénéficié à des commerces ruraux, ce qui renforce le soutien de l'État aux plus petites communes.

Les mesures recyclage foncier, rénovation énergétique des bâtiments et renaturation sont jugées comme les mesures les plus efficaces en termes d'accélération de la transition écologique, en premier lieu grâce aux critères minimums imposés dans les cahiers d'accompagnement qui écartent les projets les moins vertueux ou insuffisamment préparés. La mesure rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public est celle qui a rencontré le plus de succès en nombre de dossier mais son impact sur la transition écologique est jugé moindre. La contribution de la mesure ingénierie, bien que faiblement dotée, est également à souligner car elle permet l'émergence et l'accompagnement de dossiers à plus forte ambition environnementale. Au même titre qu'il est constaté une amélioration de la qualité environnementale des projets lorsqu'ils sont accompagnés par les services de l'État (mesures renaturation et recyclage foncier).

La mesure renaturation des villes et villages a eu un fort impact sur les projets de renaturation de cours d'école (opportunité ou accélération des projets). Par ailleurs, l'ambition environnementale des projets déposés tend à s'accroître en 2024 notamment sur les projets de requalification d'espaces publics.

Concernant la mesure covoiturage, les projets sont accompagnés au taux d'aide moyen de 29,75 %, ce qui constitue un levier de financement non négligeable pour les collectivités.

Le taux d'aide moyen pour la mesure mobilités durables en zones rurales est de 14,9%. La mesure mobilités durables en zones rurales a, notamment, facilité la réalisation de plusieurs plans de mobilités de collectivités, étape préalable à la mise en place de nouveaux services de mobilités adaptés au territoire et à la population qui auront un impact en termes de transition écologique. Cette mesure a permis également l'expérimentation de nouveaux services de mobilités alternatifs à la voiture individuelle, avec des interrogations sur la poursuite de ces services à l'issue de l'accompagnement par le Fonds Vert. Ce dispositif permet bien d'accélérer la réalisation des projets portés par les collectivités

## **Appréciation sur la répartition territoriale des projets et l'effet mobilisateur du Fonds vert**

Si les plus grandes collectivités portent des projets plus importants financièrement, la répartition territoriale du fonds vert irrigue l'ensemble des collectivités de la région à l'exception de quelques EPCI dans le Cher (7) et le Loiret (2). Les communes (270) et communautés de communes (44) sont les principaux bénéficiaires du Fonds vert, viennent ensuite les syndicats (40).

Cependant, la répartition territoriale des projets dépend beaucoup des capacités d'ingénierie des territoires, ainsi que de la mobilisation des élus. Ainsi, le Fonds vert concerne l'ensemble des collectivités sans critère de population ou de taille du projet, mais il demeure plus difficile d'en faire bénéficier les petites à très petites communes, qui ne disposent pas toujours des compétences et de moyens humains nécessaires. A noter que 34% des projets subventionnés en région Centre – Val de Loire au titre du Fonds vert bénéficient d'un accompagnement des services de l'État dans le cadre des dispositifs ACV, PVD, ORT, CRTE, CPER.

La dotation de l'enveloppe sur la mesure renaturation des villes et villages a été ventilée par département en fonction du poids respectif des surfaces artificialisées des départements ce qui a garanti un certain équilibre au niveau régional et entre les deux agences de l'eau présentes sur le territoire.

Concernant les mesures mobilités durables en zones rurales et covoiturage, Tous les départements sont représentés dans les projets accompagnés avec une disparité dans le nombre de dossiers au nombre de collectivités éligibles et à la dynamique des EPCI. Compte-tenu de la spécificité de la mesure, il y a une forte représentativité des communautés de communes en zone peu denses.

Concernant les projets éligibles en QPV, c'est sans surprise la mesure rénovation énergétique des bâtiments publics qui arrive en tête avec une très forte utilisation en Indre-et-Loire pour 2,9M€. La mesure recyclage foncier arrive en deuxième position, le département du Cher l'ayant le plus mobilisé - à hauteur de 1,16M€.

## Financement des projets de transition écologique

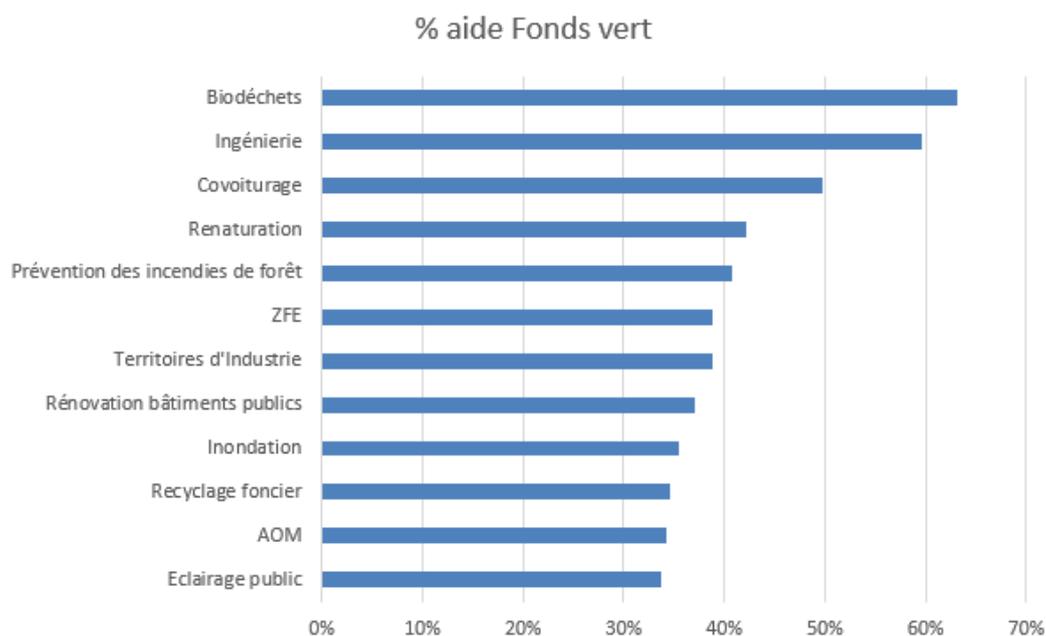
- **Co-financements**

Les stratégies de co-financement mises en place varient en fonction des services instructeurs. Pour certains le choix a été fait de pratiquer un cumul Fonds vert avec la DETR et la DSIL dans une logique d'optimisation des financements. L'ambition étant d'apporter un soutien financier suffisant au projet pour que celui puisse se concrétiser. A contrario d'autres services utilisent la possibilité de réorienter des projets déposés au titre de la DETR-DSIL vers le Fonds Vert si le projet satisfait au cahier d'accompagnement, en évitant le cumul de subventions.

- **Orientations retenues en 2024 concernant la modulation des taux de subvention**

Sur la mesure renaturation des villes et villages, compte-tenu de la forte mobilisation de la mesure (8M€ sollicités pour une dotation régionale de 6M€), l'effort de répartition a principalement porté sur le calcul des assiettes des dépenses éligibles (exemple : sortie des dépenses faisant appel à des techniques avec une désimperméabilisation limitée) ainsi qu'en excluant des taux de soutien > 50% pour les collectivités pouvant assurer un auto-financement important : départements, agglomérations et région.

Sur la mesure covoiturage, il a été proposé des bonus pour les collectivités qui sont AOM ou dans le périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité (hors région) si le projet est en lien avec un pôle d'échange multimodal, s'il comporte des ombrières, des bornes de recharge, etc. Ces bonus pouvaient aller de 5 à 25 %.



- **Démarches entreprises afin de mobiliser les financements des collectivités départementales et régionales, en complémentarité ou en relais du Fonds Vert**

Les services instructeurs, dans le cadre de leur mission de conseil, ont orienté les porteurs de projet vers d'autres financeurs si nécessaire (conseil départemental, conseil régional, PÉTR, ...) dès lors que la collectivité n'avait pas déjà entrepris cette démarche. Un nombre important de porteurs de projet avaient toutefois déjà sollicité d'autres financeurs possibles. Quelques collectivités ont également cherché des pistes alternatives de financements : CEE, mécénat...

Les différences dans les calendriers des financeurs peuvent parfois constituer un frein à la bonne coordination des co-financements.

Pour la mesure renaturation des villes et villages les conseils départementaux de la région Centre – Val de Loire n'apportent pas de financement sur cette thématique et seul le conseil régional est susceptible d'apporter un financement sur ce type de projet. Les financements possibles de la Région ont bien été identifiés par les porteurs concernés au moment du dépôt du dossier.

- **Fonds Européens**

Les financements européens ont été globalement faiblement mobilisés et il y a peu de concrétisation en région. Il a été mentionné que les fonds européens étaient jugés comme très contraignants et que les maires et leurs équipes n'avaient souvent pas la même relation de proximité avec les services régionaux qu'avec les services de préfectures. Cette difficulté a été identifiée et des tentatives de créer un lien avec les services du Conseil régional sont en cours dans certain département pour favoriser la mobilisation de ces Fonds.

Un projet porté par la Communauté de Communes Terres de Perche a mobilisé des financements européens en complément du Fonds Vert sur la mesure « développer les mobilités durables en zones rurales ». Le FEDER a également été mobilisé en complément d'un dossier recyclage foncier.

900 000 €  
Mer (41)

Création d'un restaurant scolaire dans un bâtiment existant et réhabilitation énergétique des bâtiments



Les 2 écoles maternelles de la ville de MER déjeunent sur le site des Mérolles avec 2 services. Il devient donc nécessaire de créer un restaurant scolaire au sein même de l'école, qui sera implanté dans un bâtiment déjà existant. Avec cette opportunité, la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments est prévue. De plus, le site sera relié au réseau de chaleur bois mutualisé avec la médiathèque et le bureau des affaires scolaires. Les travaux envisagés concernent également la rénovation énergétique des bâtiments anciens de 1900 et de 1966.

Travaux retenus :

Isolation des murs par l'extérieur (Bât 1966), isolation des murs par l'intérieur (Bât 1900), isolation des murs sur les locaux non chauffés, remplacement des ouvrants menuiserie, mise en place d'une VMC simple et double flux sur l'ensemble des bâtiments et installation de chaudières bois.

Le site sera relié au réseau de chaleur bois mutualisé avec la médiathèque et le bureau des affaires scolaires. L'ambition du projet est de réduire drastiquement la consommation énergétique de ces bâtiments et de la baisser de plus de 60%.



1 262 065 €  
Azay sur Cher (37)

La commune d'Azay-sur-Cher à fait un choix ambitieux en choisissant le scénario 4 de l'audit thermique "Géothermie avec utilisation de matériaux bio sourcés-MBS".

Celui-ci comprend un programme très complet de travaux de rénovation énergétique :

- Isolation de l'enveloppe (mur, combles, plancher, fenêtres et ouvrants)
- Traitement des zones de déperdition de chaleur
- Abaissement des plafonds, transformation de la véranda en extension isolée
- Installation de menuiseries plus isolantes
- Installation d'une VMC double flux
- Remplacement des luminaires par des Leds
- Création d'une nouvelle source d'énergie géothermique et installation d'une PAC

- Création d'une ombrière servant de support à des panneaux photovoltaïques en autoconsommation  
Confort d'été amélioré : protections solaires extérieures (style casquettes) au niveau des ouvrants, volets roulants, remplacement des sols réverbérant, création d'espaces végétalisés dont des arbres de hautes tiges et végétalisation des toits terrasses.

LES GAINS ATTENDUS :

Consommation avant travaux : 89 501 kWh/an

Consommation après travaux : 20 500 kWh/an

Gains sur énergie finale (kWh) : 77%

Emissions GES avant travaux : 17 149 kgEqCo2/an

Emissions GES après travaux : 2 400 kgEqCo2/an

Gains gaz à effet de serre (kgCO2) : 86%

Gains facture (€ HT) : 39%



LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



Rénovation énergétique des  
bâtiments publics locaux

Edition 2025

Réhabilitation  
thermique de  
l'école maternelle  
Charles Perrault

1 003 475 €  
Bourges (18)

Acquisition d'une plateforme existante de compostage des boues issues de stations d'épuration de la collectivité Bourges Plus. Travaux de modernisation et de réaménagement afin de pouvoir y effectuer le compostage des bio déchets et le traitement des déchets verts collectés dans le périmètre de la collectivité Bourges Plus. Il sera également créé un quai de transfert des ordures ménagères résiduelles. Le projet permet de traiter les biodéchets des ménages d'une large partie du territoire du Cher ; c'est le seul de cette ampleur dans la région à ce stade.



Réaménagement  
de la plateforme de  
compostage des  
Quatre-Vents



517 642 €

Saint-Amand-Montrond (18)



## Requalification de la place de la République

Requalification et renaturation de la Place de la République située en plein cœur du centre-ville. En matière de transition écologique, le projet va permettre d'atteindre les objectifs de favoriser la formation d'un véritable îlot de fraîcheur et de verdure en centre-ville, de donner plus de place à la nature en centre-ville avec la réalisation d'îlots paysagers en pleine-terre et la plantation de 60 arbres (52 unités en pleine terre et 8 unités en pot) et de désimperméabiliser les sols existants.

Avant-projet, 98 % de la surface de cette place est imperméable. Après travaux, 42 % des surfaces végétales et minérales deviendront perméables et favoriseront l'infiltration d'eau à la parcelle. Ainsi, l'impact sur les réseaux d'eau pluviale sera diminué et la montée en charge des réseaux sera limitée par la mise en place des chaussées drainantes.



14 626 €  
Luçay-le-Mâle (36)

## Végétalisation de la cour d'école

LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

AXE 2

## Renaturation des villes et des villages

Édition 2025

Une étude a été menée par le CPIE Brenne (association rattachée à l'Office départemental de la Biodiversité), montrant l'importance des réseaux de chaleur sur les surfaces bitumées et l'importance de retrouver des surfaces non perméables.

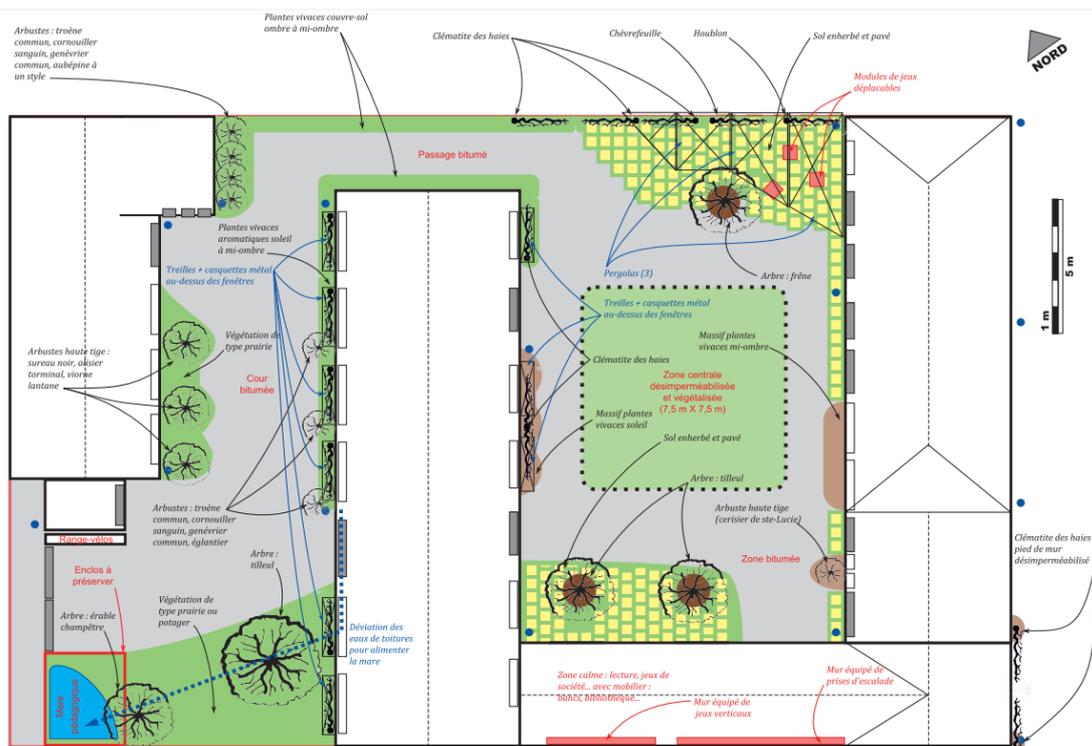
Abaissier la température de la cours d'école pour les enfants sera un bénéfice pour leur santé, le confort des récréations et aura également une incidence sur les bâtiments situés dans cette cours en limitant l'effet du réchauffement climatique également à l'intérieur des classes.

Le projet a comme bénéfices de :

- améliorer la connaissance et la conscience des risques liés aux effets du changement climatique,
- favoriser l'infiltration de l'eau,
- concevoir des espaces verts économes en eau et adapter à la sécheresse,
- lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Co-bénéfices environnementaux du projets :

- Atténuation du changement climatique (émissions, production ENR, efficacité énergétique, etc.)
- Amélioration de la gestion des ressources en eau et marines
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles)



96 975 €  
Tours (37)

La question des impacts du changement climatique sur la gestion des ouvrages de protection est prise en considération dans le PAIC. Dès 2007 l'EPL a saisi la question du changement climatique comme l'occasion de renforcer la gestion des risques d'inondations et de pénurie d'eau. Il a ainsi porté des actions qui ont permis de développer la connaissance sur les effets du changement climatique sur le bassin, les vulnérabilités des activités humaines ainsi que des milieux associés, de contribuer à mettre en évidence l'enjeu de l'adaptation à l'échelle du bassin, d'engager l'intégration opérationnelle des connaissances. C'est sur ce dernier point que l'accent a été mis afin d'anticiper et d'adapter les interventions. Le travail a été mené à partir d'un questionnaire simple, mais jusqu'alors peu traité sous cet angle. Les réponses ont été livrées à partir d'un travail bibliographique utilisant des références nationales et internationales en lien avec différents partenaires scientifiques et techniques intervenant sur ce type d'infrastructures. Il a consisté à recenser les principaux désordres affectant les digues, ainsi que les facteurs climatiques susceptibles de les favoriser, puis à les croiser avec les évolutions projetées liées au changement climatique sur le bassin de la Loire.



**LE FONDS VERT**  
Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

**AXE 2**

**Prévention des inondations**  
Édition 2025

Coordination à l'échelle  
d'un bassin pertinent de  
l'action des collectivités  
ayant la compétence  
GEMAPI

424 991 €  
Blois (41)

Dispositif de Détection, de  
Localisation et de Suivi des  
Incendies sur le massif forestier  
de Sologne (DDLSI)



Mise en œuvre d'un dispositif de détection, de localisation et de suivi des incendies sur le massif forestier de Sologne permettant de:

- Détecter tout départ de feux en moins de 3 minutes
- Alerter le ou les centres de traitements de l'alerte départementaux territorialement compétent en moins de 5 minutes
- Géolocaliser un départ de feu
- Suivre l'évolution de l'activité
- Garantir la continuité opérationnelle 24/7
- Limiter la charge d'exploitation des opérateurs

Objectifs environnementaux impactés favorablement :

Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles)

Ambition écologique du projet :

Face à la crise climatique et aux risques accrus de feux de végétation, les départements du Loiret, du Cher et du Loir-et-Cher avec les services départementaux d'incendie et de secours concernés, ont lancé une étude pour la mise en place d'un système de détection de localisation et de suivi des incendies sur le massif forestier de Sologne. Ce dispositif permettra une prise en compte rapide de tout départ de feu afin d'en limiter l'impact, par un engagement précoce des moyens de lutte nécessaires.



1 163 393 €  
Vierzon (18)

La réhabilitation de la friche industrielle et urbaine du B3 s'inscrit dans un processus de développement durable et permet d'atténuer les impacts directs ou involontaires de la construction d'un nouveau bâtiment notamment sur le plan de la consommation d'énergie et des ressources naturelles. Le parti général de restauration est dicté par l'état sanitaire, par l'objectif d'amélioration thermique de l'édifice et par la mise en valeur patrimoniale du site. La présence de polluants dans certains éléments de la couverture (amiante et plomb), couplée à la volonté d'amélioration thermique oblige à remplacer 100% du complexe de couverture. Reconversion des bâtiments industriels pour développer l'école numérique, créer un incubateur (start up), accueillir l'école d'infirmiers, patrimoine industriel remarquable (grands hangars "nefs") en centre ville dans un QPV. Vierzon : ACV/ORT, CRTE. Opération couplée à un grand volet de désimperméabilisation du parvis devant le bâtiment, connexion avec la gare.

**LE FONDS VERT**  
Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

**AXE 3**

**Recyclage foncier**  
Édition 2025

**Reconversion du  
bâtiment  
industriel B3**



443 592 €  
Saint-Piat (28)

## LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



## Recyclage foncier

Édition 2025

Création d'un espace public (espace de vie naturel), conservation d'une partie des bâtiments industriels (patrimoine industriel inscrit) - offrir un espace "renaturé" aux habitants. Le projet permet à la commune de reprendre la main sur un secteur dont l'emplacement est stratégique (proximité de la gare TER, attrait patrimonial et touristique). L'opération permettra également de sécuriser les lieux. À terme, la commune souhaite développer davantage ce secteur, en y installant des équipements publics (crèche, salle des fêtes). Une opération de développement immobilier est également en projet à proximité du secteur de la Briqueterie.

## Réhabilitation de la briqueterie



1 000 000 €  
Châteauroux (36)

## LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



## Recyclage foncier

Édition 2025

Construction de 101 logements locatifs sociaux en vue de la reconversion d'une friche commerciale et industrielle sur la commune de Châteauroux. L'opération entre dans le périmètre des programmes du NPNRU et d'Action Cœur de Ville.

Le programme immobilier comprend :

- la construction de 60 logements collectifs
- la construction de 24 logements intermédiaires (semi-collectifs à R+1)
- la construction de 17 logements individuels
- la création d'une voirie, sur l'emprise foncière, nécessaire à la desserte des 101 logements
- la création d'un parc paysager en cœur d'îlot.

La création du parc permettra d'asseoir la résilience des habitations qui disposent déjà d'atouts en la matière :

- implantation en ville à proximité des services et des transports en communs
- qualité thermique importante, de niveaux RT 2012 -10
- toitures résistants aux phénomènes climatiques tels que la grêle (toiture terrasse et en bac acier)

**Résorption d'une  
friche commerciale  
et création de 100  
logements sociaux**



Ancien site appartenant à une entreprise de production agroalimentaire pour les animaux d'élevage situé est une verrière architecturale en plein centre-ville.

La commune a acquis le site afin de démolir les bâtiments et d'y créer de nouveaux services publics à savoir une maison des associations située à proximité du complexe sportif existant et de ses parkings à l'Est et à l'Ouest de la maison des jeunes.

Il s'agit d'une friche industrielle inexploitée depuis 3 ans.

La démolition des bâtiments est la première étape permettant d'atteindre les objectifs finaux à savoir :

- Le développement du lien social intergénérationnel
- La végétalisation du site
- La construction passive
- L'embellissement du centre-ville
- La création de liaisons douces.

La requalification de cette friche industrielle permettra d'améliorer la qualité des espaces publics existants en y intégrant de nouveaux éléments tels que des espaces verts structurants, des matériaux de qualité et une nouvelle organisation de la circulation ainsi que de nouveaux services publics à intérêt communal et supra communal d'une part et à vocation intergénérationnelle d'autre part.



**LE FONDS VERT**  
Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

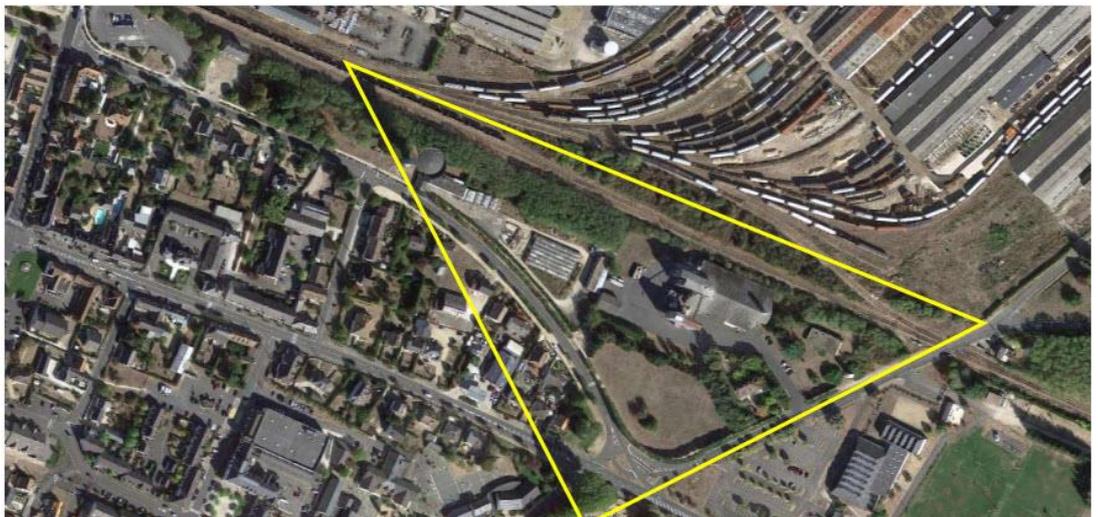


**AXE 3**

**Recyclage foncier**  
Édition 2025

**305 323 €**  
Saint-Denis-de-L'Hôtel (45)

**Création d'une salle  
intergénérationnelle  
dans un ancien site  
agroalimentaire**



14 130 €  
Tours (37)

Avec la mise en place de la ZFE-m, prévue pour 2025, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite poursuivre le développement du service Velociti, un service essentiel de la politique de mobilité alternative à l'automobile. Les objectifs environnementaux impactés favorablement : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels, lutte contre les pollutions (prévention et contrôle) atténuation du changement climatique (émissions, production ENR, efficacité énergétique, etc...). Ambitions écologiques : le vélo n'émet pas de CO2 et de polluants atmosphériques. Se déplacer une à deux fois par semaine en vélo pour un trajet inférieur à 5 km réduit déjà de 20 à 40 % son impact sur la qualité de l'air. Par ailleurs, le projet d'équiper le service Velociti d'un logiciel de gestion vise à massifier la flotte de vélo à court et moyen terme. L'objectif est le changement de comportement afin de réduire la part modale de l'automobile dans les déplacements. 53% des déplacements sont réalisés en voiture, les 3/4 de ces déplacements sont réalisés en autosolisme. Seulement 3% des déplacements sont réalisés à vélo. Or 58% des déplacements font moins de 3 km et peuvent être réalisés en vélo.

**LE FONDS VERT**  
Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

**AXE 3**

**Accompagnement  
du déploiement des  
zones à faibles émissions (ZFE)**

Édition 2025



**Équiper le service de  
location de vélos  
longue durée  
Velociti, d'un logiciel  
de gestion de service.**

**86 878 €**  
**Châteauneuf sur Loire (45)**

Ce pôle d'échange multimodal comprend 1 aire de covoiturage, 1 abri vélo sécurisé, 1 arrêt réseau car Rémi.

Objectifs environnementaux impactés favorablement :

- Atténuation du changement climatique (émissions, production ENR, efficacité énergétique, etc.)
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles)

Ambition écologique du projet :

Les choix faits en termes d'aménagement, ainsi que l'ensemble des mesures écologiques de la séquence Eviter-Réduire-Compenser appliquées dans le cadre de la réalisation du projet de point nœuds multimodal de Châteauneuf-sur-Loire, permettent de garantir l'absence d'incidences significatives sur les espèces protégées observées dans l'emprise du projet routier.

Un écologue sera dédié au respect des mesures environnemental durant les travaux et il sera également en charge du suivi des mesures compensatoires mise en place. A termes, la perspective de ce projet est de recouvrir les places de parking par des ombrières photovoltaïques et d'installer, au minimum, 6 bornes de recharges pour véhicules électriques.

Une gestion dynamique du boisement, avoisinant le point nœud, sera entrepris afin de valoriser la biodiversité présente.



**Point nœud multimodal**



500 000 €

Région Centre-Val de Loire

LE FONDS VERT

Fonds d'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires

AXE 3

Développement des mobilités  
durables en zones rurales

Édition 2025

Le projet vise à réduire l'autosolisme en promouvant les mobilités partagées. L'enquête nationale autopartage de 2022 diffusée par les acteurs de l'autopartage estime qu'un véhicule en autopartage peut remplacer 5 à 8 voitures personnelles. Les véhicules proposés sont tous zéro émission de GES (voitures électriques légères, type citadines).

Déploiement  
véhicules  
électrique en  
autopartage

**SERVICE DE LOCATION DE  
VOITURE DE COURTE DURÉE**

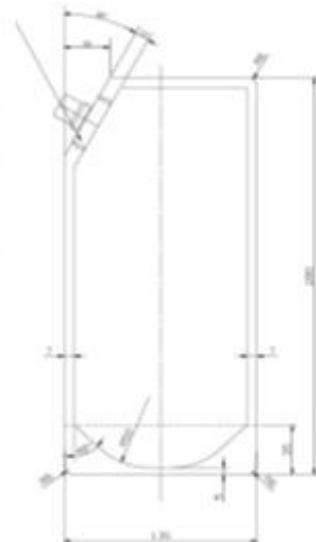


250 000 €  
Épernon (28)

Installation d'une  
ligne de  
remplissage  
d'éco-recharge

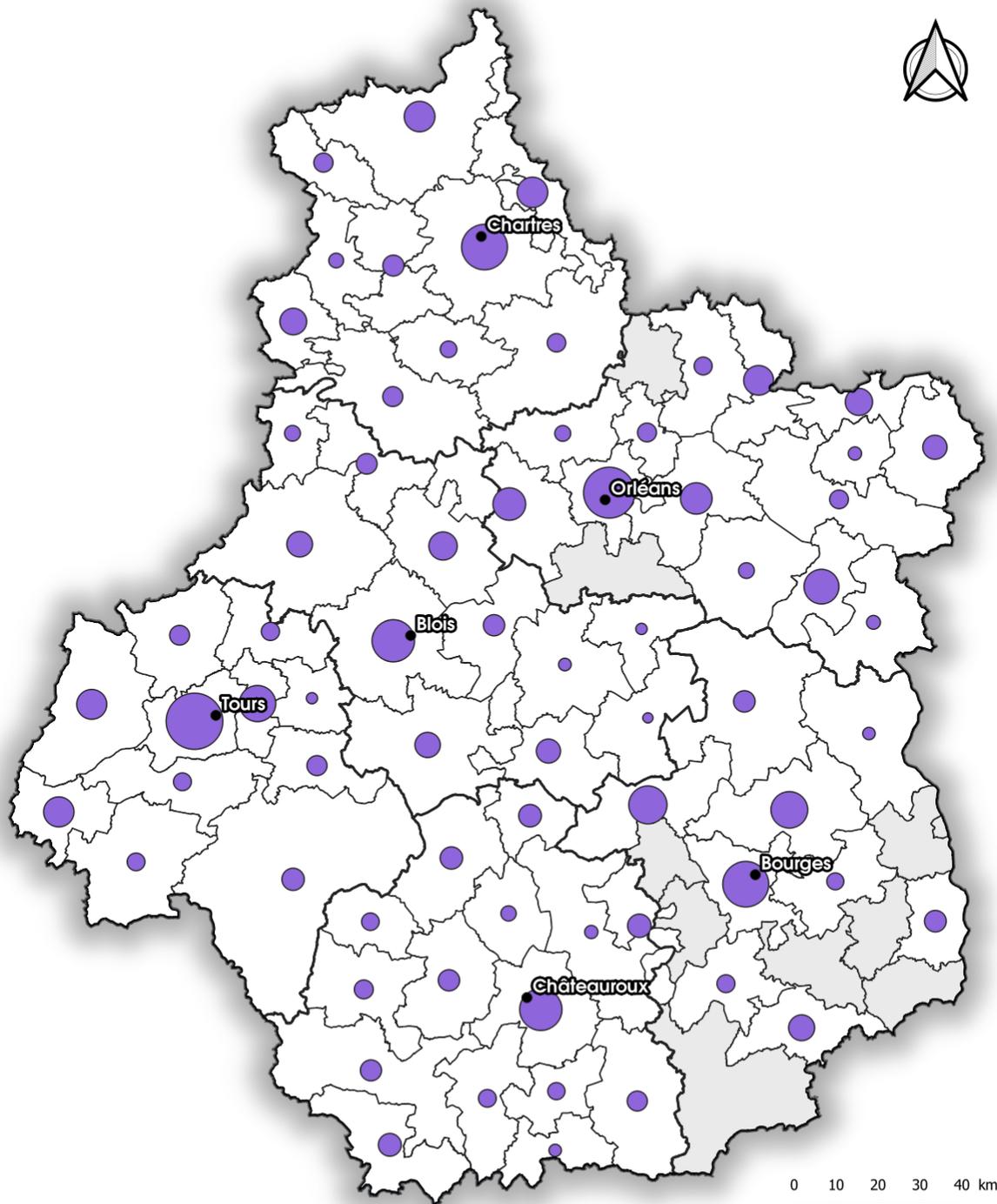


A ce jour le site produit environ 20 millions de flacons de produit de cette gamme. L'objectif est de remplacer 50% de ces flacons par des éco-recharges, une éco-recharge nécessitant 77% de plastique en moins qu'un flacon. La recherche et développement est engagée au niveau de la filière cosmétique française pour remplacer le plastique des contenants par de la cellulose. En prévision de ces avancées techniques, la nouvelle ligne permettra le remplissage d'éco-recharge en cellulose. Il est prévu un transfert de salariés entre la ligne de flacons actuelles et la future ligne éco-recharge (pas de création d'emplois associées). Ce projet est exemplaire en matière d'écologie et de décarbonation en permettant de réduire significativement l'empreinte carbone des produits Mustela. Dans le cadre du projet, le flacon actuel en PEHD va en effet être allégé par un matériau PET recyclé et par une forme simplifiée qui permettra d'optimiser le transport avec +20% de produit chargé par rapport au camion chargé. Ce projet contribue également au recyclage de matériaux et matières premières, à l'économie circulaire et au réemploi/valorisation de déchets.

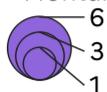


# Annexe 1

## Montants des subventions attribuées par le Fonds vert en Centre-Val de Loire à l'échelle des communautés de communes



Montant total de subventions (millions d'€)



Contours EPCI



EPCI sans dossier

Sources :

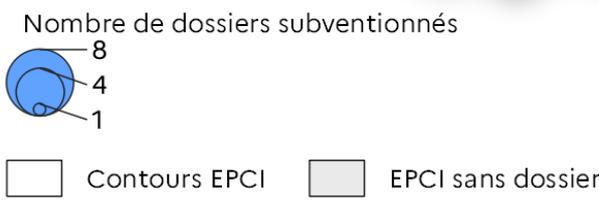
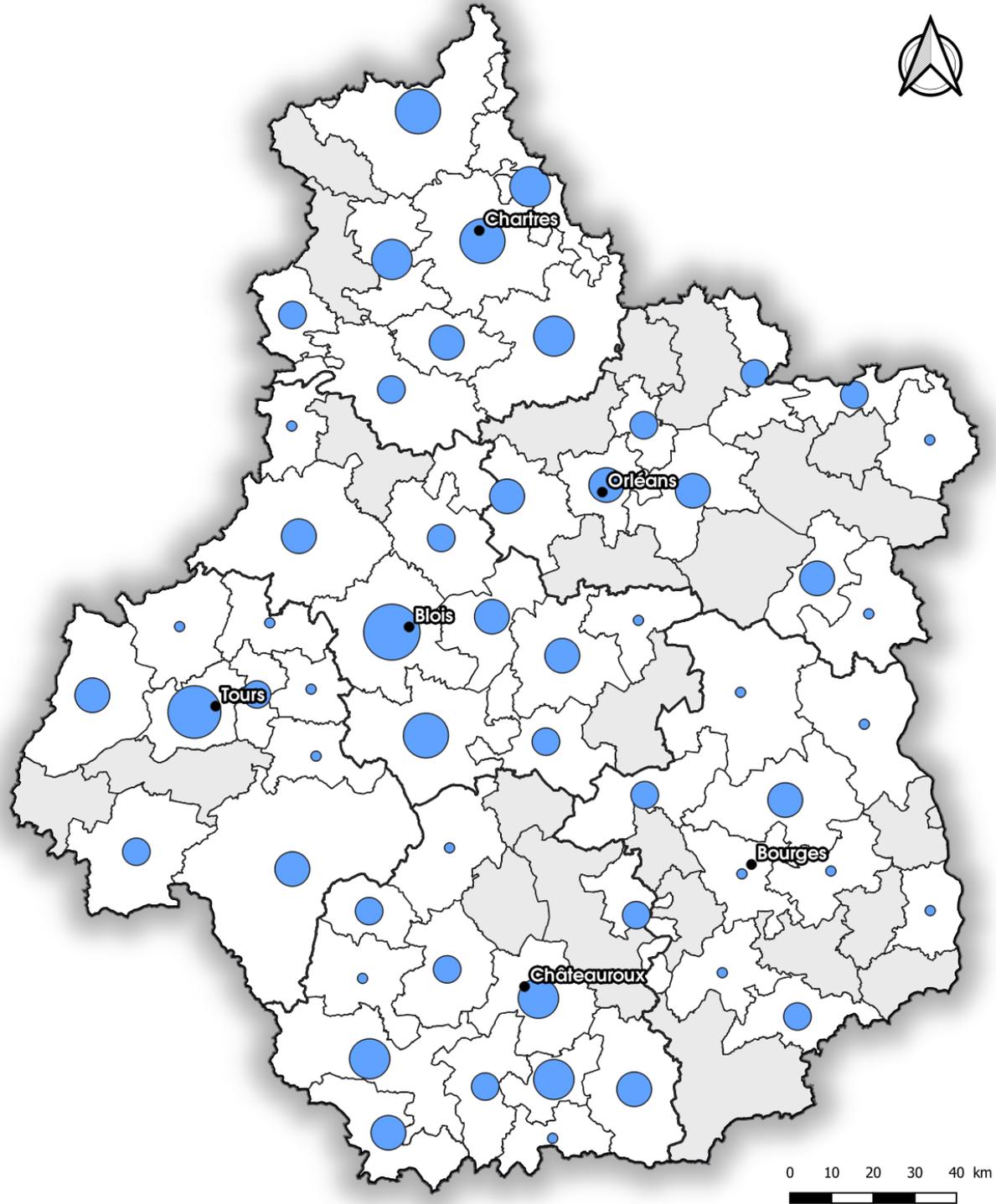
ADMIN EXPRESS ©IGN, février 2025 ;  
Démarches simplifiées, export des dossiers  
Fonds Vert, mars 2025.

©DREAL Centre-Val de Loire

Réalisation: DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD  
24 mars 2025

# Annexe 2

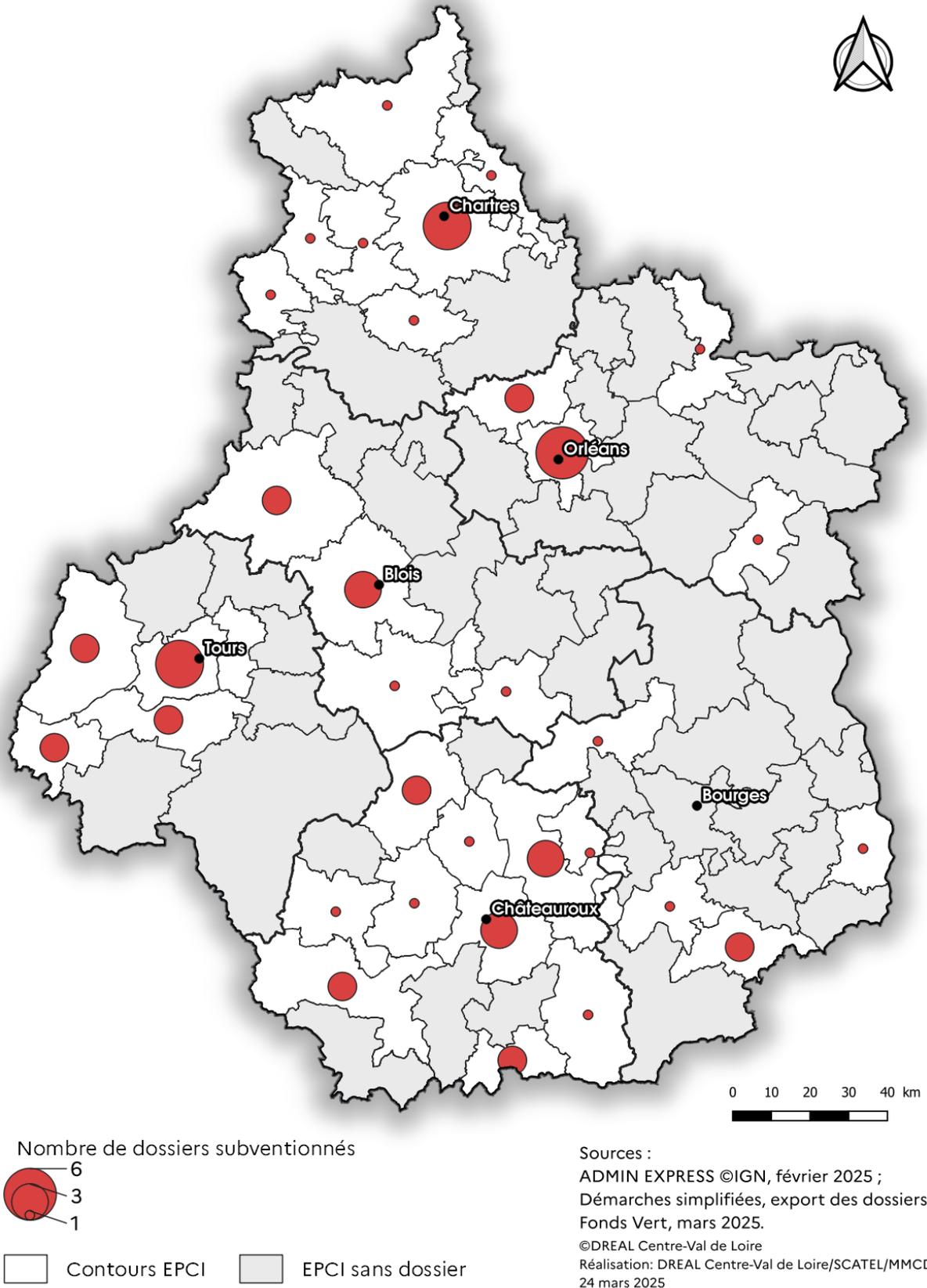
## Rénovation des bâtiments : nombre de dossiers subventionnés par le Fonds vert en Centre-Val de Loire à l'échelle des communautés de communes



Sources :  
ADMIN EXPRESS ©IGN, février 2025 ;  
Démarches simplifiées, export des dossiers  
Fonds Vert, mars 2025.  
©DREAL Centre-Val de Loire  
Réalisation: DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD  
24 mars 2025

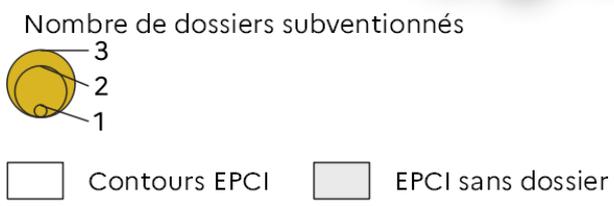
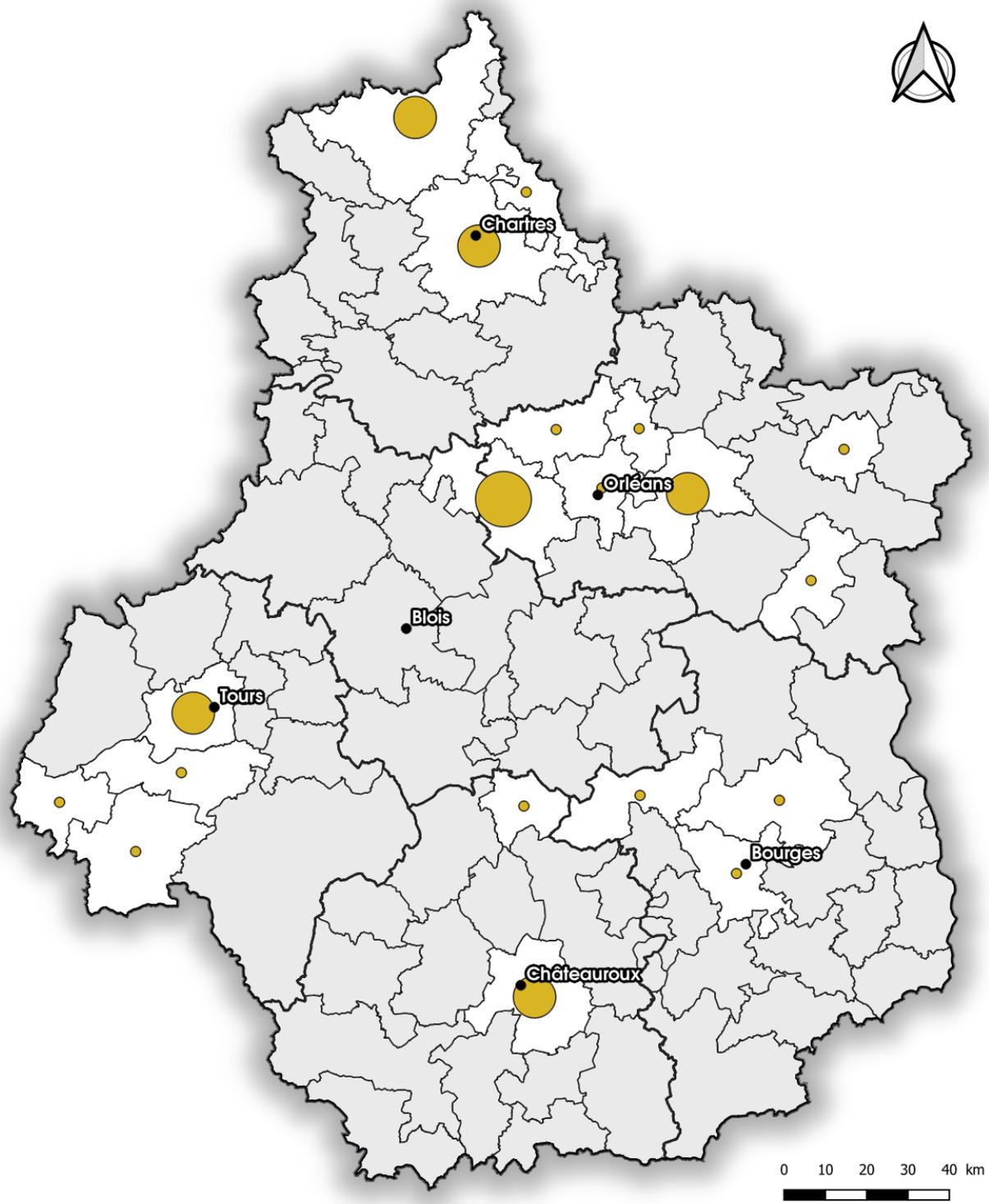
# Annexe 3

Renaturation : nombre de dossiers subventionnés par le Fonds vert en Centre-Val de Loire à l'échelle des communautés de communes



# Annexe 4

Recyclage foncier : nombre de dossiers subventionnés par le Fonds vert en Centre-Val de Loire à l'échelle des communautés de communes



Sources :  
ADMIN EXPRESS ©IGN, février 2025 ;  
Démarches simplifiées, export des dossiers  
Fonds Vert, mars 2025.  
©DREAL Centre-Val de Loire  
Réalisation: DREAL Centre-Val de Loire/SCATEL/MMCD  
24 mars 2025

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement Centre-Val de Loire**

5, avenue Buffon - CS 96407  
45064 ORLÉANS cedex 2

Tél. +33 (0)2 36 17 41 41

[www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr)

